

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 1ER OCTOBRE 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 1^{er} octobre 2018 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal une (1) personne assistait à cette assemblée.

Sont présents, monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère, et monsieur Daniel Duchemin, conseiller, conseiller formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

Est absent, monsieur Daniel Duchemin, conseiller et son absence est motivée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2018-10-179**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 18 septembre 2018
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Appel d'offres – Agrandissement de la caserne
- 6- Adjudication d'un contrat – Cueillette et transport des matières résiduelles
- 7- Adjudication d'un contrat - Approvisionnement en sable et sel
- 8- Adjudication d'un contrat - Approvisionnement en sel à glace
- 9- Entente intermunicipale relative à l'entraide sur la sécurité incendie - Shawinigan
- 10- Programme d'aide financière pour la formation des pompiers
- 11- Représentations
- 12- Période d'information
- 13- Période de questions
- 14- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2018
2018-10-180

Considérant que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 18 septembre 2018 ont été remis à chacun des membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance ordinaire.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 et de la séance extraordinaire du 18 septembre 2018 soient adoptés.

Adoptée

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2018-10-181

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 360 250,16 \$.

Adoptée

APPEL D'OFFRES
AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE
2018-10-182

Considérant qu'un service pour les interventions d'urgence hors du réseau routier, sera offert par le service incendie de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour le territoire de la MRC des Chenaux.

Considérant les acquisitions de matériel et d'équipements pour ce nouveau service, qui ont bénéficié d'une aide financière et qu'il est nécessaire de mettre à l'abri ces biens.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Danny Roy, soit autorisé à effectuer un appel d'offres sur invitation pour l'agrandissement de la caserne incendie.

Adoptée

ADJUDICATION D'UN CONTRAT – CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2018-10-183

Considérant l'appel d'offres public pour la cueillette et transport des matières résiduelles.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

Récupération Tersol inc.	Option 1 - Lundi	298 506,64 \$
	Option 2 - Jeudi	323 186,64 \$
	Option 3 – Jeudi et lundi	323 186,64 \$
Gestion Sanitaire David Morin inc.	Option 1 – Lundi	282 865,36 \$
	Option 2 - Vendredi	275 046,60 \$
	Option 3 – Jeudi et vendredi	264 447,83 \$

Considérant que l'appel d'offres prévoit différentes options pour le(s) jour(s) de cueillette, permettant à la Municipalité de choisir celle qui convient le mieux.

Considérant que suite à l'analyse des différences de coût qui s'avèrent peu importantes entre les options, l'éventuelle cueillette des matières organiques qui sera mise en place incessamment et aussi l'impact sur les citoyens d'un changement de jour de collecte étant à l'aube de l'ajout d'une troisième cueillette de porte en porte.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que la soumission de « Gestion Sanitaire David Morin inc. » soit acceptée pour l'option 1 - lundi, totalisant la somme de 282 865,36 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

ADJUDICATION D'UN CONTRAT – APPROVISIONNEMENT EN SABLE ET SEL 2018-10-184

Considérant l'appel d'offres sur invitation adressé à deux fournisseurs, pour l'approvisionnement en sable abrasif avec 10 % de sel pour l'entretien d'hiver 2018-2019 des voies publiques.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

- Transport D.B.Y. inc.	19,55 \$ / tonne Manutention d'hiver : 1,15 \$ / tonne
- Les Bétons Mont-Carmel inc.	18,73 \$ / tonne Manutention d'hiver : 1,00 \$ / tonne

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Clément Pratte et résolu à l'unanimité que la soumission de « Les Bétons Mont-Carmel inc. » soit acceptée au prix de 18,73 \$ la tonne métrique, plus 1,00 \$ la tonne métrique pour la manutention d'hiver, les taxes étant incluses dans les prix.

Adoptée

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT – APPROVISIONNEMENT EN SEL À GLACE
2018-10-185**

Considérant l'appel d'offres sur invitation adressé à quatre fournisseurs, pour l'approvisionnement en sel à glace pour l'entretien d'hiver 2017-2018 des voies publiques.

Considérant les quatre (4) soumissions reçues à cet effet, telles que ci-dessous :

- Sebeci inc.	102,33 \$ / tonne
- K+S Sel Windsor ltée	100,59 \$ / tonne
- Sel Warwick	89,68 \$ / tonne
- Sel Frigon inc.	97,88 \$ / tonne

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que la soumission de « Sel Warwick inc. » soit acceptée au prix de 89,68 \$ la tonne métrique taxes incluses.

Adoptée

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ENTRAIDE SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE – SHAWINIGAN
2018-10-186**

Considérant les dispositions de l'article 569 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) autorisant les municipalités à conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la Loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence.

Considérant les dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) autorisant les municipalités à s'assurer par une entente le concours du service de sécurité incendie d'une ou de plusieurs autres municipalités lorsque l'incendie excède les capacités de son service de sécurité incendie et permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en déterminer les conditions.

Considérant que différentes ententes sur ce sujet ont déjà été signées et que la dernière entente intervenue entre la Ville de Shawinigan et la Municipalité est échue.

Considérant qu'il y a lieu, et il est dans l'intérêt des parties d'actualiser les ententes existantes afin de tenir compte notamment des nouvelles dispositions législatives apportées par la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) que de différentes nouvelles réalités.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que le maire et le directeur du service incendie soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, l'entente intermunicipale relative à l'entraide sur la sécurité incendie à intervenir entre la Ville de Shawinigan et la Municipalité.

Adoptée

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS
2018-10-187**

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence.

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence.

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel prévoit la formation de 20 pompiers pour les programmes : Pompier I, Autosauvetage, Matières dangereuses Opération, Opérateur d'autopompe et Officier non urbain, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

Adoptée

**REPRÉSENTATIONS
2018-10-188**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité :

- Que le conseil autorise les conseillers suivants à représenter la Municipalité :

Messieurs Jean-Pierre Binette et Clément Pratte, lors de la rencontre pour le suivi annuel du plan stratégique de développement durable de la MRC des Chenaux qui aura lieu le 4 octobre 2018 à la salle communautaire Henri St-Arnaud de St-Narcisse;

- Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon le règlement relatif au remboursement des dépenses des élus et des employés de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE
2018-10-189**

Il est proposé par monsieur le conseiller Clément Pratte, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 19h17.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Luc Dostaler, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1)

S/ _____
Maire
